

Patient en phase terminale

(mars 2023)

Explication

Les médecins se trouvent souvent en présence de patients en phase terminale de maladies incurables ou non traitables qui, dans bien des cas, peuvent entraîner de grandes souffrances physiques et psychologiques. Dans une telle situation, le rôle du médecin est de traiter les symptômes du patient et de fournir du soutien à celui-ci et à ses proches.

Objectifs principaux

Dans le cas d'un patient en phase terminale, le candidat devra établir un plan approprié de soins palliatifs qui puisse assurer un soulagement optimal de la douleur et des autres symptômes, préserver la dignité du patient et faire valoir l'importance du soutien familial et social ainsi que des divers rôles de l'équipe soignante. Le candidat doit connaître les dispositions de la loi canadienne sur l'aide médicale à mourir (AMM), être prêt à en discuter avec ses patients, et être disposé à donner suite à une telle demande, le cas échéant.

Objectifs spécifiques

Dans le cas d'un patient en phase terminale, le candidat devra

- déterminer si le patient est mentalement apte à discuter de consentement éclairé et à donner son consentement à des soins palliatifs, et en cas d'inaptitude déterminer l'existence de dispositions relatives aux objectifs de soins, y compris la désignation d'un mandataire.
- établir un plan approprié de prise en charge, notamment :
 - a. au moment opportun, discuter avec le patient — ou avec son mandataire — des soins qu'il souhaite recevoir (p. ex. réanimation);
 - b. recourir à des traitements pharmacologiques ou non pharmacologiques pour le soulagement des symptômes (p. ex. douleur, détresse respiratoire, delirium ou agitation), en toute connaissance des indications, des effets indésirables et des

complications possibles;

- c. répondre avec compassion à toute demande éventuelle d'AMM et y donner suite sans discrimination (en orientant le patient vers un autre professionnel ou en lui assurant l'accès à ce type d'intervention s'il répond aux critères d'admissibilité);
- d. fournir au patient et à ses proches un soutien émotionnel, physique et spirituel adapté à leur culture;
- e. traiter le patient ainsi que les proches et conjoints avec dignité et respect pendant toute la durée des soins palliatifs;
- f. orienter le patient vers d'autres professionnels de la santé, s'il y a lieu.